

AVIS PUBLIC

AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE
PROJET DE RÉSOLUTION PP-049

Afin de permettre le remembrement des lots et la construction d'un bâtiment multifamilial de 9 logements pour les lots 5 987 371 et 5 987 372, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord :

QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance ordinaire du 13 décembre 2021, le projet de résolution PP-049 en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin permettre le remembrement des lots et la construction d'un bâtiment multifamilial de 9 logements pour les lots 5 987 371 et 5 987 372.

QUE conformément à l'arrêté ministériel 2021-054, le projet de résolution PP-049 sera soumis à une séance de consultation écrite de 15 jours à compter de la date de publication du présent avis.

PRENEZ AVIS que toute personne intéressée doit soumettre ses commentaires au plus tard le 20 janvier 2022 à l'adresse courriel suivante : consultation-publique.mtl-nord@montreal.ca

DOCUMENTATION

Le projet de résolution, l'illustration par croquis de la zone concernée ainsi que la documentation afférente au projet sont disponibles sur le site internet de l'arrondissement. Ce projet de résolution ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution vise la zone décrite ci-dessous :



Montréal-Nord
Montréal 
 AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE
 CONSULTATION
 PPCMOI
 PP-049

M. Marc-Aurèle Aplogan
 Secrétaire d'arrondissement
 Le 5 janvier 2022